

**Convention de partenariat 2005 entre la CAGB
et l'Office de Tourisme de Besançon et des Congrès**

Rapporteur : M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS	
Commission n° 11	Validation du Vice-Président
Séance du 20/09/05	Favorable
Bureau	
Séance du 20/10/05	Favorable
Le 4/10/05	

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 011.95	Solde avant opération : 50 000 € Montant opération : 50 000 € Solde après opération : 0 €

La CAGB est compétente en matière d'aménagement, de développement et de promotion touristique d'intérêt communautaire.

Au regard de l'intérêt communautaire et de ses axes d'actions (délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2002 sur l'intérêt communautaire en matière touristique), la CAGB soutient depuis 2003 l'Office de Tourisme.

En 2004, il avait été proposé par la CAGB de signer en 2005 une convention tripartite entre la Ville, la CAGB et l'Office de Tourisme. Suite à des échanges entre les partenaires, ce choix a été revu et la solution de signer une convention bilatérale entre la CAGB et l'Office de Tourisme a finalement été retenue.

Aussi, il est proposé de poursuivre le partenariat entre la CAGB et l'Office de Tourisme sur 2005 en accordant une participation de 50 000 € à l'Office de Tourisme pour son action en matière :

- d'accueil et d'information des touristes et habitants du Grand Besançon,
- de promotion de l'offre touristique du Grand Besançon : tourisme fluvial, sites et équipements touristiques, patrimoine culturel et naturel... (à travers ses outils de communication, sa démarche commerciale, etc.).

M. TARDIEU ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer la convention 2005 entre la CAGB et l'Office de Tourisme de Besançon et des Congrès portant sur le versement par la CAGB de 50 000 €.

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président